

**Compte rendu de la séance  
du Conseil Municipal  
du  
Vendredi 16 Juillet 2021 à 14h30**

**Présents** : MM.– BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore - GAYMARD Marie-José et TROIN François,

**Absent excusé** : M.

**Secrétaire de séance** : LAUGIER Lucette

Au cours de cette séance aucune délibération n'a été adoptée.

**I- Points sur les litiges :**

**- Camping Humawaka :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les services de la DPVA doivent réaliser un relevé exact des réseaux d'eau et d'assainissement.

Il doit également transmettre tous les documents concernant cette affaire à notre avocat.

**- Affaire BAIN** – la remise est toujours occupée, notre avocat est chargé de lancer la procédure pour faire libérer les lieux.

**- Canyoning :**

Le Maire informe l'assemblée qu'il a pris deux arrêtés concernant la pratique du Canyoning dans les Gorges de l'Artuby :

- Un premier arrêté concerne les Gorges de Farnaquet et interdit la circulation sur le chemin Rural « du Clos de Micheou » à toutes personnes autres que les propriétaires et les services de secours.

- Un second arrêté limite la pratique du canyoning dans les Gorges de l'Artuby, de l'Ecluse au Mauvis Pont, au lundi, mardi, jeudi et vendredi, hors jours fériés et journée d'animation pêche, du 01 juin au 30 septembre.

**II- Points sur les travaux et projets :**

**- Camping Municipal du Pontet :**

Le Camping est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet, Les mobil homes ont été équipés avec le concours de Mme Lucas, qui s'est chargée de l'achat du mobilier manquant, et les travaux électriques sont achevés.

Il est également évoqué la pose d'une banderole publicitaire, visible de loin, à l'entrée du camping. Un devis sera demandé.

**- Ecole** : le local à vélos est implanté, les travaux vont démarrer.

**- Jeux du Pré de la Croix** : Les jeux sont pratiquement terminés. La pose d'une clôture sera ultérieurement évoquée.

En ce qui concerne le **terrain multisport** il faut encore un peu attendre que l'herbe pousse.

**- Appellation du Musée de l'Aire** : le Musée s'appellera à l'unanimité « La Vie d'antan »

**- Maison France Services** : il faut que la remise soit libre afin de pouvoir prévoir les travaux à réaliser. Monsieur le Maire doit prochainement rencontrer le sous-préfet de Brignoles chargé des Maison France Service dans le var, les services de La Poste.

**- Ruines de la colline de Saint André**. Un inventaire des parcelles communales sera réalisé et avec l'autorisation des propriétaires, les employés communaux nettoieront durant la période hivernales les ruines de la colline, afin de pouvoir mieux appréhender les lieux et voir ce

qu'il est possible de faire : sentier dans les ruines sécurisées, jardin de senteurs, plantes aromatiques...

- **la Bonne Fontaine**, il serait judicieux de nettoyer les abords de la Bonne Fontaine qui est une des entrées du village.(la parcelle C 204 appartient au département)

- **Pré de M. MISSA** : Monsieur le Maire doit se mettre en rapport avec le notaire qui s'occupe de la succession des époux MISSA pour faire nettoyer le pré entre le Bar Tabac et la salle polyvalente.

**III- Patrimoine : Vente de la Trésorerie** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition reçue de 40 000 € pour réaliser 2 logements sociaux. Le Conseil refuse cette proposition et demande de poser deux panneaux « à vendre » afin d'informer de la vente de ce bâtiment.

#### **IV- Intercommunalité – DPVA :**

##### **1- Eau et Assainissement :**

- Réalisation d'une canalisation d'eau indépendante qui longe le camping du Pontet. Le Camping a une canalisation d'eau uniquement pour son usage.

- Un relevé de canalisations d'eau traversant le Camping Humawaka sera réalisé par les services de la DPVA.

- un Point d'Eau Incendie sera installé au Hameau de la Souche par les services de la DPVA, afin d'assurer la défense incendie du hameau et permettre de nouvelles constructions.

- Suite aux travaux de plomberie réalisés à l'Ecole, il faudra supprimer un compteur d'eau aujourd'hui inutile.

##### **2- Garde Champêtre :**

Le Maire informe l'assemblée qu'un garde champêtre est présent une demi-journée par semaine, sur le territoire communal.

##### **3- Déchetterie :**

Depuis le 05 juillet 2021, les professionnels doivent avoir une habilitation pour utiliser la déchetterie. Les particuliers qui ont un utilitaire banalisé doivent également voir une habilitation. Dans ce cas les 12 premiers voyages par an sont gratuits.

##### **4- Label Villes et Pays d'art et d'histoire »,**

La DPVA propose de participer au label villes et pays d'art et d'histoire. Ce label a pour but de valoriser le patrimoine des collectivités (ensemble bâti, naturel, sauvegarde de la mémoire vive des habitants...)

#### **V- Affaires en cours et Questions diverses.**

- Fête Locale et Visite officielle des fouilles du Pré de Laure

Suite aux mesures sanitaires, il est difficile de prévoir et d'organiser ces manifestations.

##### **- Armée :**

- Itinéraire à Vélo reliant les communes de la Dréacénie est passant par le Camp Militaire. La DPVA se charge des discussions avec l'armée.

- Nous sommes toujours en attente de l'Autorisation d'Occupation Temporaire pour la chapelle Notre-Dame. Après entrevue avec le Colonel cela ne devrait plus tarder. Une prochaine rencontre sera organisée avec les autorisées militaires, afin d'évoquer l'utilisation du chemin de randonnée entre l'oratoire, la marbrière et la chapelle.

*La séance est levée à 16h45*

Le Maire  
A. BARALE

